

I- ADMINISTRATION GENERALE

1- Rapport du Géologue : Espace Educatif et Culturel de l'Abadie

Suite à réunion lors de laquelle nous avons débattu des Orientations Budgétaires, j'ai souhaité vous présenter le rapport dressé par notre géologue relatif à divers désordres constatés sur l'ensemble des équipements gérés par notre Syndicat.

Celui-ci dont vous pourrez prendre connaissance de manière détaillée aboutit à deux conclusions :

- Il faut capter l'ensemble des eaux de ruissellements de manière à éviter les ravinements et les pénétrations dans les sous-sols.
- Il faudrait mettre en place une surveillance au moyen de sondages piézométrique pour vérifier l'existence éventuelle de circulation d'eau souterraine.

Cette surveillance a été estimée à un coût d'environ 30 000€. Après discussion avec Monsieur IVALDI, il apparait qu'il serait souhaitable de réaliser un certain nombre de mesures d'urgence afin d'éviter une aggravation des désordres.

C'est la raison pour lequel nous vous avons proposé d'ouvrir une opération lors du vote du Budget Primitif 2019, ayant pour but de satisfaire aux deux objectifs, c'est-à-dire capter les eaux de ruissellements à divers endroits et reconstruire rapidement le mur effondré qui soutient l'espace petite ferme.

Avant la reconstruction de ce mur des sondages seront réalisés pour vérifier la nature du sol et la présence éventuelle d'eau souterraine, ce qui devrait éviter des dépenses de surveillance et stabiliserait les désordres.

Le budget qui vous sera présenté tient compte de ces impératifs.

2- EDITION 2019 DE L'AGENDA 21 METROPOLITAIN : Demande de subventions

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité du Sivom Abadie décident à l'unanimité :

- **De valider le projet d'aménagement de la Petite Ferme de l'Abadie, en y intégrant un jardin à vocation pédagogique ;**
- **Et autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 2 000 euros à la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets AGENDA 21, édition 2019.**

3- Tableau des effectifs : création de postes

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité du Sivom Abadie décident à l'unanimité :

:

- D'adopter cette régularisation qui confirme les postes suivants :
 - En catégorie A : un poste de directeur général des services
 - En catégorie B : deux postes d'animateurs jeunesse
 - En catégorie C : quatre postes d'ATSEM et trois postes d'adjoints territoriaux d'animation.

II. FINANCES

1- Budget Primitif 2019

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité du Sivom Abadie décident à l'unanimité

- D'adopter la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 équilibrée à 366 046 €.

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité du Sivom Abadie décident à l'unanimité :

- D'adopter la section d'investissement du Budget Primitif 2019 équilibrée à -127 170 €.

2 - Demandes de subventions sur les opérations d'investissement ouvertes au budget primitif 2019.

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité du Sivom Abadie décident à l'unanimité :

- de valider le principe de ces opérations et leurs montants respectifs ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions d'un montant aussi élevé que possible auprès des organismes ou collectivités partenaires.

3 Modalités de financement des opérations d'investissement ouvertes au budget primitif 2018.

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du comité du Sivom Abadie décident à l'unanimité :

- de valider le principe de ces trois opérations,
- de retenir la clef de répartition suivante :
 - 56% pour Saint-André de la Roche ;
 - 18% pour Cantaron ;
 - 14% pour Tourrette-Levens ;
 - 12% pour Nice ;

pour financer les coûts résiduels de :

- **L'équipement de la cuisine de l'école Jean de la Fontaine ;**
- **La stabilisation du complexe d'activités ;**
- **La sécurisation du plateau sportif.**

III- EDUCATION

1 – Rentrée scolaire 2019/2020

Les permanences pour les inscriptions scolaires pour l'année 2019/2020 ont eu lieu du 18 février au 1er mars 2019.

15 dossiers de demande d'inscription (13 en petite section de maternelle et 2 en moyenne section) ont été déposés à ce jour.

Les enfants sont répartis géographiquement de la façon suivante :

- CANTARON : 2 enfants (dont l'un hors secteur mais pour lequel la sœur est scolarisée à G CHEMIN)
- NICE : 2 enfants
- ST ANDRE DE LA ROCHE : 8 enfants (dont l'un hors périmètre du sivom de l'abadie)
- TOURRETTE LEVENS : 3 enfants

Actuellement, il y a 15 élèves scolarisés en grande section de maternelle. Ils devraient intégrer le CP à la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi, sous réserve de nouvelles inscriptions d'ici à la rentrée, l'effectif de l'école resterait stable (42/43 élèves), avec un prévisionnel pour chaque section :

- PS : 13
- MS : 15/16
- GS : 14

LE PRESIDENT

D.SARETTA

AFFICHE LE 29/04/2019